

conflits. Certains tendent à le confondre avec l'action coercitive.

L'**action coercitive** est une action militaire, comme celle menée dans le golfe Persique et en Somalie, visant à imposer la cessation d'un conflit sans le consentement des parties concernées.

Vient ensuite la **diplomatie préventive**, qui est une action diplomatique visant à empêcher les différends de dégénérer en conflits. Les efforts que nous avons menés récemment au Kosovo en sont un exemple. Un autre exemple est celui de l'Afrique du Sud, où des Canadiens participent à l'effort commun du Commonwealth et des Nations Unies pour susciter la confiance entre les parties qui tentent de créer une nouvelle Afrique du Sud post-apartheid.

Enfin, l'«Agenda pour la paix» mentionne l'**édification de la paix**. Il s'agit d'une mesure prise après le conflit pour établir et appuyer des structures qui aideront à prévenir une reprise de la violence ou du conflit.

Dans nos discussions sur ces approches et le rôle que le Canada devrait jouer, nous devons examiner un certain nombre de faits nouveaux et de questions qui peuvent limiter notre capacité de contribuer au processus de paix, maintenant et à l'avenir.

Par exemple, il existe actuellement un nombre sans précédent de missions des Nations Unies pour la paix, et d'autres sont possibles sous l'égide d'organisations régionales comme l'Organisation des États américains et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Autre facteur à ne pas oublier : les missions de paix sont aujourd'hui plus risquées que jamais. La condition préalable classique, l'existence d'un cessez-le-feu total, a cédé devant de nouvelles réalités politiques dans des situations complexes, comme dans l'ancienne Yougoslavie et en Somalie.

Dans bien des cas, nous ne pouvons plus attendre les premiers signes d'un règlement politique avant d'agir, ni non plus nous laisser manipuler par des factions qui ne voient aucun avantage à la paix. Intervenir sans y être invité par toutes les parties au conflit a fait de l'établissement de la paix une tâche plus risquée, tant politiquement que militairement.

Le fait qu'une telle intervention est plus risquée ne la rend pas moins nécessaire ou souhaitable. Nous agissons parfois pour mettre un frein à des pratiques moralement répréhensibles. Dans d'autres cas, nous tentons de mettre fin aux violations des droits de la personne. En outre, nous souhaitons parfois empêcher les conflits locaux de s'étendre à d'autres pays ou ré-

## Le Canada retire ses troupes de Chypre

Le 11 décembre dernier, l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Marcel Masse, alors ministre de la Défense nationale, ont annoncé dans un communiqué de presse que le Canada avait décidé de retirer son contingent de maintien de la paix de la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP) au milieu de 1993. Le Canada participe à l'UNFICYP depuis 1964; son contingent actuel s'élève à plus de 500 militaires et il est chargé de surveiller le secteur chaud de Nicosie. Avant que le Canada ne participe à l'opération de maintien de la paix dans les anciennes républiques de Yougoslavie en 1992, sa force de maintien de la paix la plus nombreuse se trouvait à Chypre. Plus de 30 000 militaires ont servi dans l'île.

«Le maintien de la paix ne doit jamais être considéré comme une fin en soi ou substitué à la volonté politique, au compromis honorable et à la négociation», a dit M<sup>me</sup> McDougall. «Que les troupes canadiennes demeurent ou non à Chypre, c'est aux Chypriotes grecs et turcs qu'il incombe en définitive de résoudre leur différend.»

«Les troupes de maintien de la paix du Canada contribuent depuis 28 ans au maintien de la paix à Chypre; il est temps que d'autres pays interviennent et fassent leur part», a dit M. Masse. «Nos soldats vont continuer à mettre leur expertise à profit pour faire avancer la cause de la paix ailleurs dans le monde.»

Au fil des ans, le gouvernement a procédé à un examen minutieux de la situation à Chypre et encouragé les parties à régler leur conflit de façon permanente. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu de nombreuses consultations à ce sujet avec le Secrétaire général de l'ONU, les principales parties au conflit et les pays qui fournissent des troupes à l'UNFICYP, notamment la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Autriche. Le Danemark a annoncé en juin 1992 qu'il retirerait sa force de maintien de la paix avant la fin de l'année. La Grande-Bretagne et l'Autriche ont annoncé des programmes visant à réduire le nombre de militaires à Chypre.

«Bien que nous retirions nos troupes, nous n'engageons pas les Nations Unies à mettre fin à leur mission de maintien de la paix à Chypre», a fait remarquer M<sup>me</sup> McDougall. C'est au Conseil de sécurité, au Secrétaire général et aux parties en cause d'en décider. «Nous allons continuer à soutenir les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général pour trouver une solution pacifique et négociée.»

Le Canada va maintenir son contingent de maintien de la paix à Chypre durant la prochaine série de négociations parrainées par l'ONU, qui est prévue pour mars 1993. Le retrait des militaires canadiens, qui fera l'objet de consultations suivies avec l'ONU, commencera en juin 1993 et on prévoit qu'il sera terminé en septembre.



Casques bleus canadiens en service à Chypre.

Photo du Lt. K. Mair des FC